Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212901979-20251201-VP2025120214-DE

DEPARTEMENT DU FINISTÈRE

MAIRIE DE PLOUHINEC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 2 décembre, à dix-neuf heures,
le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie,
sous la présidence de **Monsieur Yvan MOULLEC**, Maire.

Date de convocation : 20 novembre 2025

Nombre de membres :
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 21
Votants : 27

ETAIENT PRÉSENTS : MOULLEC Yvan, JULIEN LE MAO Solène, AUFFRET Annie, LE COZ Rémy, LE BORGNE Sylvie, STREIFF LE BOZEC Armelle, DRUON Pascal, FRENEY Françoise, HELIAS Pascal, LE LAY Marc, PALUD Isabelle, BOUER Yves-Marie, LUCAS Marie-Yvonne, COLIN Nathalie, GOMET Patricia, ANSQUER Alain, POQUET David, LAUTREDOU Marie-Cécile, BONNIZEC Audrey, LE BARS Florian, DANSAC Aurélie.

ABSENTS :

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : BIOLCHINI Marc-Ange a donné procuration à DRUON Pascal, BOUVIER Claude a donné procuration à STREIFF LE BOZEC Armelle, GUILLOU Jean-Jacques a donné procuration à LE BORGNE Sylvie, GONIDOU Isabelle a donné procuration à LE COZ Rémy, BILIEC Philippe a donné procuration à COLIN Nathalie, JEZEQUEL Christine a donné procuration à MOULLEC Yvan.

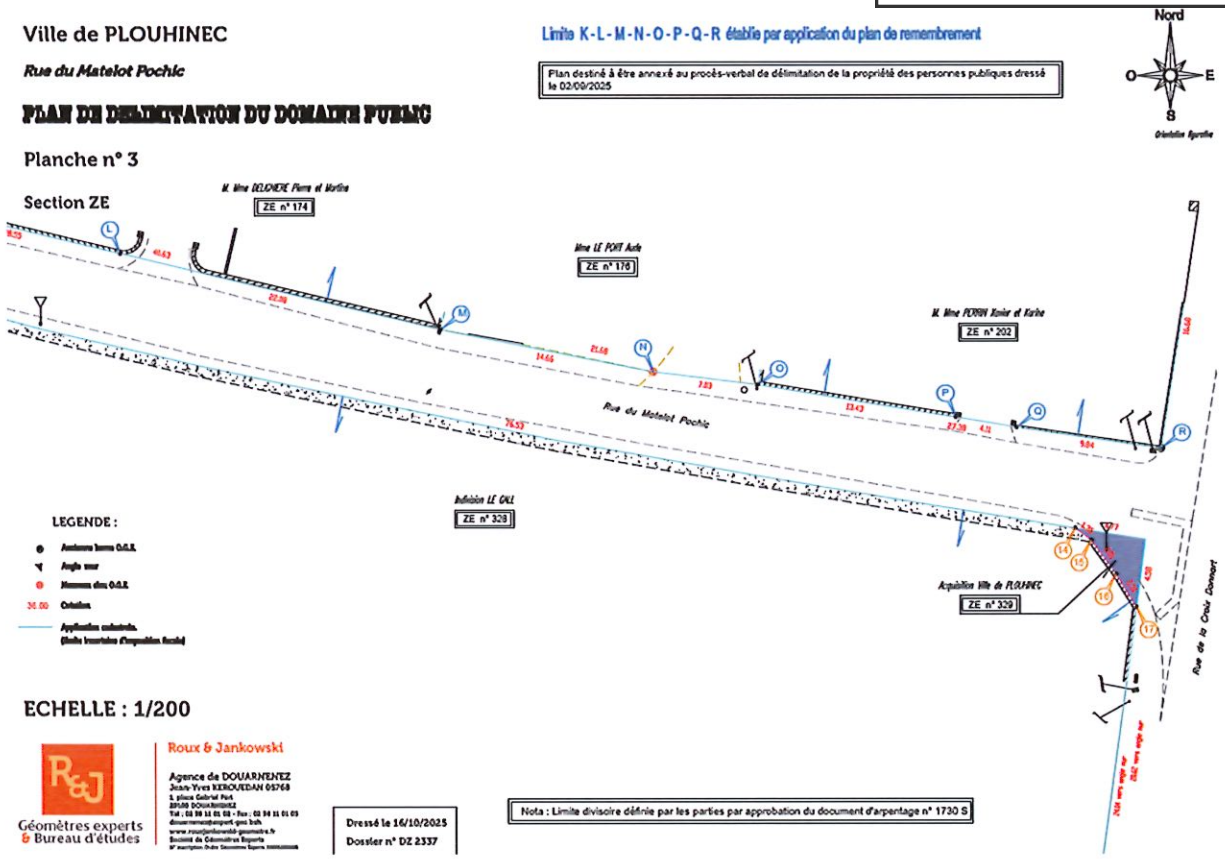
M. Florian LE BARS regagne la salle du conseil municipal à 19h36. Le nombre de votants est revu en conséquence.

VP/2025/12/02/14 URBANISME – ALIGNEMENT – RUE MATELOT POCHIC -PARCELLE ZE 329

Madame Solène Julien Le Mao propose aux membres du conseil municipal d'opérer une régularisation d'alignement à l'angle de la rue de la Croix Donnart et de la rue Matelot Pochic, parcelle ZE 329 suivant le projet de délimitation du Géomètre Expert.



Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212901979-20251201-VP2025120214-DE



La surface cédée par les Csts Le Gall, pour la parcelle ZE 329, se porte à hauteur de 9 m² environ pour un montant d'un euro symbolique.

Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'opération d'alignement rue Matelot Pochic, parcelle ZE 329 ;
- approuve l'achat par la commune des 9 m 2 environ des parcelles ZE 329 pour un montant d'un euro symbolique à Csts Le Gall ;
- dit que les frais d'acquisition seront à la charge de la commune ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à l'opération ;
- en l'absence de Monsieur le Maire, autorise la Première adjointe, Madame Solène Julien Le Mao, à signer l'ensemble des documents afférents à l'opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme,

Le 2 décembre 2025

Le Maire,

Yvan MOULLEC

MAIRIE PLOUHINEC
29 (Finistère)

La Secrétaire de séance,

Annie AUFFRET